



3ème MIRABELLE CLASSIC Féminines

Finale de la Coupe de France Féminine

25 Septembre 2022

Organisé par :

TEAM MACADAM'S COWBOYS



COMITE D'ORGANISATION

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Président Mirabelle Classic Féminines | Laurent Goglione |
| Coordinateur général | Cédric Delandre |
| Coordinatrice opérationnelle | Fanny Cardot |
| Responsable parking | Yann Loppion |
| Trésorier | Patrick Cochard |
| Responsable restauration | Bruno Nonotte |
| Médecin | Bernard Daum |
| Animateur FFC | Nicolas Caille |
| Secrétariat Classement | |
| Secrétariat Epreuve | Team Macadam's Cowboys |
| Responsable fléchage + panneau | Robert Delandre |
| Responsable signaleurs | Julien Grosjean |
| Responsable sécurité | Cédric Delandre |
| Responsable VIP | Cyrielle Migliaccio |
| Photographe | |
| Responsable voiture neutre | ASSISTANCE SPORT PASSION |
| Responsable Zone verte | Julien Bride |
| Liaison radio | MOTOCOMM |
| Photo finish | |
| OFFICIEL F.F.C. | |
| Président du Jury | |
| Juge à l'arrivée | |
| Arbitres | |
| Chronométrateur | |
| LISTE N° TELEPHONE | |
| Laurent Goglione | 06.30.25.98.25. |
| Cédric Delandre | 06.61.75.08.09. |
| Fanny Cardot | 06.22.21.10.51. |
| Julien Grosjean | 06.80.28.52.22. |
| Hôpitaux : | |
| Nancy | CHRU Nancy Central 03.83.85.85.85. |
| Lunéville | CH Lunéville 03.83.76.12.12. |

REGLEMENT MIRABELLE CLASSIC Féminines 2022

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La MIRABELLE CLASSIC Féminines est organisée par le Team Macadam's Cowboys sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve aura lieu le 25 Septembre 2022.

ARTICLE 2 - TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories Elite. Elle est inscrite au calendrier FFC Fédérale Dames.

L'épreuve est classée en classe 1.15.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.004 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes féminines UCI (4 Maxi), équipes Nationales (4 maxi), équipes étrangères régionales et de club (4 maxi), Sélections départementales, régionales, interrégionales et Pôles Clubs FFC, Equipes mixtes Femmes.

Il est défini un maximum de 4 équipes étrangères au total maximum

ARTICLE 4 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 24 septembre à partir de 17h, Salle des fêtes, avenue du Maréchal de l'attre de Tassigny à Damelevières, Meurthe et Moselle.

La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 17h à 18h30 le samedi 24 Septembre.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des commissaires est fixée à 18h45 et aura lieu au même endroit.

ARTICLE 5 - RADIO TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence communiquée à la réunion des DS.

ARTICLE 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par ASSISTANCE SPORT PASSION.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures neutres.

ARTICLE 7 - CLASSEMENTS ANNEXES

- Classement individuel des points chauds - REGION GRAND EST

A chaque point chaud les 3 premières marqueront les points suivants au passage sur la ligne d'arrivée à DAMELEVIÈRES au 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée:

- o 1^{er} : 4 pts 2^{ème} : 2 pts 3^{ème} : 1 pt

Le classement général s'obtient par l'addition des points obtenus lors des sprints.

En cas d'égalité de points entre coureuses au classement général des points chauds, celles-ci sont départagées par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de secondes places et ainsi jusqu'à la 3^{ème} place. En cas de nouvelle égalité, celles-ci seront départagées à l'issue du classement individuel au temps.

- Classement individuel de la montagne - KRISSPORT

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet de la côte de VIGNEULLES au 1^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} tour, répertoriée selon la cotation suivante :

+ GPM : 1^{er} : 6 pts 2^{ème} : 4 pts 3^{ème} : 2 pts 4^{ème} : 1 pt

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
2. nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. classement individuel au temps

- Classement Meilleure Jeune - VIANDE DU TERROIR LORRAIN

Classement individuel au temps pour les coureuses âgées de 19 à 22 ans.

- Classement Plus combative - CIC

Le prix Grand Est récompense la première coureuse licenciée dans un club appartenant à la Région Grand Est à l'issue du classement final de l'épreuve.

- Classement par équipe - SKODA

Le classement par équipe s'obtient par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe.

En cas d'égalité les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'épreuve.

ARTICLE 8 - PRIX

Les prix suivants sont attribués :

Course Elite Nationale

Grille 1220 € / 20

| | |
|--------------|-------------|
| 1 | 246 |
| 2 | 183 |
| 3 | 146 |
| 4 | 122 |
| 5 | 98 |
| 6 | 85 |
| 7 | 67 |
| 8 | 55 |
| 9 | 37 |
| 10 | 24 |
| 11 | 21 |
| 12 | 20 |
| 13 | 18 |
| 14 | 17 |
| 15 | 15 |
| 16 | 14 |
| 17 | 14 |
| 18 | 14 |
| 19 | 12 |
| 20 | 12 |
| Total | 1220 |

ARTICLE 9 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve :

Le contrôle antidopage a lieu à :

- DAMELEVIÈRES, Mairie, rue de Général Leclerc

ARTICLE 10 - PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureuses suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve
- Les leaders des classements annexes suivants :
 - o Montagne
 - o Points chauds
 - o Meilleur jeune
 - o Plus combative
 - o Par équipes

Elles se présenteront dans un délai de maximum 10 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 11 - PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable

ARTICLE 12 - ENVIRONNEMENT

Une zone Déchet sera mise en place après la zone Ravitaillement. Les déchets devront être jetés **uniquement** dans cette zone.

ARTICLE 13 - DOSSARDS ET PLAQUES DE CADRE

Tous les dossards et plaques de cadre sont à rendre sous enveloppe après l'arrivée

DETAILS Grand Prix de la Montagne et Points Chauds

GP DE LA MONTAGNE

(6 Pts - 4 Pts - 2 pts et 1 pt)

Côte de VIGNEULLES

KM 30, KM 66.8, KM 103.6

POINTS CHAUDS

(4 Pts - 2 pts et 1 pt)

DAMELEVIERES

KM 20.6, KM 57.5, KM 94
